

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1815**

### Intitulé

TP : Titre professionnel Technicien de bureau d'études en électricité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255n Etudes, dessin et projets en circuits, composants et machines électriques, électronique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien de bureau d'études en électricité constitue le dossier technique d'installation électrique de locaux de tous types (d'habitation, tertiaires ou industriels) : schémas électriques, plans d'implantation et de raccordement des équipements électriques, notes de calcul, nomenclature des matériels et métrés, synoptiques et spécifications techniques. Il réalise ces documents d'ensemble et de détail sur un poste informatique, les met à jour en fonction des modifications et les diffuse sur supports numériques et papier aux équipes de réalisation des travaux et aux destinataires prévus suivant les spécifications du contrat (maître d'œuvre, organismes de contrôle, coordinateurs ...).

Le technicien de bureau d'études est employé principalement par les entreprises d'installation électrique et les cabinets d'ingénierie spécialisés. Il est placé sous la direction du responsable du bureau d'études qui répartit la charge de travail, et reçoit ses consignes de travail d'un projeteur ou d'un chargé d'affaires qui contrôleront sa production.

Les horaires de travail sont généralement fixes. Mais des déplacements dans des ateliers ou sur les sites et chantiers de construction, peuvent être nécessaires pour des réunions ou pour effectuer des relevés. La travail est réalisé au moyen d'un poste informatique équipé de logiciels de CAO/ DAO (Conception assistée par ordinateur/ Dessin assisté par ordinateur). Le technicien est amené à être en contact direct ou à échanger par messagerie ou par téléphone avec les différents services internes de son entreprise, et les services techniques des fournisseurs, des fabricants de matériel ainsi que des clients ou de leurs représentants.

**1. Réaliser des dossiers d'installation électrique**

Constituer le dossier d'une installation électrique en DAO et en assurer la diffusion.

Etablir les documents quantitatifs et de métrés du matériel d'une installation électrique.

**2. Réaliser des études de détail d'installation électrique de locaux**

Réaliser l'étude de détail de l'installation électrique d'un local d'habitation.

Réaliser l'étude de détail de l'installation électrique d'un local tertiaire.

Intégrer le dossier « Système de sécurité incendie » à l'étude de détail de l'installation électrique d'un bâtiment.

Intégrer le dossier « Courants faibles » et automatismes à l'étude de détail de l'installation électrique d'un bâtiment.

**3. Réaliser des études de détail d'installation électrique industrielle**

Réaliser l'étude de détail de la puissance d'une installation électrique industrielle.

Intégrer le dossier d'automatismes à l'étude de détail de la commande d'une installation électrique industrielle.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises d'installation électrique (majors, PME, artisanales).

Les bureaux d'études techniques (BET) ou les cabinets de contrôle de conformité.

Les cabinets d'ingénierie spécialisés (notamment dans les domaines des automatismes industriels, automatismes du bâtiment, énergies renouvelables, réseaux informatiques et de communication ...).

Les agences de travail temporaire (souvent spécialisées en BE).

Les bureaux d'études ou les services travaux neufs de sites industriels ou tertiaires (hôpitaux, groupes d'hôtellerie, grande distribution ...).

Les services techniques des collectivités territoriales.

Les services d'assistance technique des distributeurs et fabricants de matériels électriques.

Dessinateur petites études en électricité, dessinateur d'étude en électricité, technicien d'étude en électricité, dessinateur DAO électrique.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**F1202** : Direction de chantier du BTP

**H1202** : Conception et dessin de produits électriques et électroniques

### Réglementation d'activités :

Lorsque l'entreprise charge le technicien de bureau d'études d'effectuer des relevés sur site, l'employeur doit délivrer au salarié après qu'il a suivi une formation à la prévention du risque électrique :

Une habilitation BE Mesurage, H0 (articles R. 4544-3, R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail).

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par l'(les) unité(s) de spécialisation correspondante(s) au(x) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) précédemment mentionné(s).

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 1815 - Réaliser des dossiers d'installation électrique	Constituer le dossier d'une installation électrique en DAO et en assurer la diffusion. Établir les documents quantitatifs et de métrés du matériel d'une installation électrique.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 1815 - Réaliser des études de détail d'installation électrique de locaux	Réaliser l'étude de détail de l'installation électrique d'un local d'habitation. Réaliser l'étude de détail de l'installation électrique d'un local tertiaire. Intégrer le dossier « Système de sécurité incendie » à l'étude de détail de l'installation électrique d'un bâtiment. Intégrer le dossier « Courants faibles » et automatismes à l'étude de détail de l'installation électrique d'un bâtiment.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 1815 - Réaliser des études de détail d'installation électrique industrielle	Réaliser l'étude de détail de la puissance d'une installation électrique industrielle. Intégrer le dossier d'automatismes à l'étude de détail de la commande d'une installation électrique industrielle.

### Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13/05/2004 paru au JO du 29/05/2004 - Arrêté du 07/04/2009 paru au JO du 02/05/2009 - Arrêté du 27/04/2010 paru au JO du 16/05/2010 - Arrêté du 09/04/2015 paru au JO du 05/05/2015

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;  
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

[www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels](http://www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels)

##### Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :